

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/148

Résumé :

Les centres médico-sociaux sont les lieux de proximité où s'exerce l'action sociale dans le cadre des différentes missions qui incombent au Département, au titre de la protection maternelle et infantile, de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, des actions de prévention sanitaire, de l'aide sociale à l'enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Actuellement l'activité sociale et médico-sociale de proximité est exercée dans plus de 100 lieux d'implantation (centres médico-sociaux et antennes médico-sociales) organisés en 7 unités territoriales d'action médico-sociale (UTAMS) sur tout le territoire départemental hors Ville de Strasbourg.

Sur le territoire de la Ville de Strasbourg, les centres médico-sociaux sont les lieux où s'exercent les missions sociales et médico-sociales déléguées à la Ville, en complémentarité de son action sociale municipale propre.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction des Unités Territoriales	11 138 000,00 €
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne	750 000,00 €
PAT	Direction de l'Immobilier	420 000,00 €
	TOTAL	12 308 000,00 €

4611 - Unités territoriales d'action médico-sociale

Les unités territoriales d'action médico-sociale conduisent des actions collectives au profit des usagers, dans le cadre d'une politique globale de prévention.

L'action collective est un mode d'intervention en travail social qui favorise des réponses plus globales au profit d'usagers rencontrant les mêmes difficultés sociales. Elle repose sur la participation des usagers et permet, en y associant les partenaires locaux, d'inscrire le territoire dans une démarche de développement social. Les crédits alloués à chaque unité territoriale sont identiques à 2011 soit 2 000 €.

4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

Ces crédits recouvrent d'une part, le financement à hauteur de 40 % des travaux et des équipements des centres secondaires (CMS) affectés aux services sociaux départementaux et d'autre part, les opérations d'investissement de la ville de Strasbourg pour les services délégués par le Département dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Strasbourg.

Il n'y a pas de nouvelle autorisation de programme prévue pour 2012.

Le montant prévu (300 000€) permettra de financer la construction du CMS dans la Maison de Pays du territoire de la CDC du Pays de la Zorn à Hochfelden, le déménagement du CMS d'Eckbolsheim dans de nouveaux locaux et l'extension du CMS de Reichshoffen. Des projets sont également à l'étude à Pfaffenhoffen, Lauterbourg et Schweighouse sur Moder.

4613 - Convention avec la Ville de Strasbourg

Les crédits relatifs à ce mode d'action permettent de rembourser à la ville de Strasbourg les dépenses qu'elle engage pour l'exercice des missions sociales déléguées en ce qui concerne les frais de fonctionnement et les frais de personnel.

En cours d'année 2011, il a été décidé de regrouper sous ce mode d'action par souci de clarté, l'ensemble des missions sociales qui auparavant étaient réparties dans les différentes thématiques, d'où une augmentation importante si l'on compare avec le budget primitif 2011 (11,124 M€ contre 5,574 M€ en 2011).

Le remboursement à la Ville de Strasbourg fait l'objet à présent d'une dotation unique (nouvelle convention adoptée en séance plénière du 25 octobre 2010). Celle-ci fluctue en fonction du taux d'évolution de la masse salariale de la Ville de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin, sur la base d'une quote-part de 50% pour chacune des collectivités. Ce taux d'évolution induit pour 2012 une augmentation de la dotation de 2,55%, soit un montant porté à 11 124 000 €.

4614 - Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux (CMS)

Restructuration du CMS de Schirmeck

La ville de Schirmeck a fait part de son intention de proposer la cession, au bénéfice du Conseil Général du Bas-Rhin, de l'ensemble immobilier sis place du Marché à Schirmeck, dont le rez de chaussée est actuellement partiellement occupé par le CMS, dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Cette opportunité immobilière permettra au Conseil Général, après restructuration totale du bâtiment, d'y loger :

- Au rez de chaussée, un CMS de taille significative, « tête de pont » pour l'action des travailleurs sociaux, pour le fond de la vallée de Schirmeck,
- Au 1^{er} étage, un point info Habitat, regroupant pour le public, sur un seul et unique site, l'ensemble des informations ayant trait au domaine de l'habitat.

Le planning opérationnel prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Acquisition de l'immeuble, sur la base de la valorisation de France Domaine, au cours du 2^{ème} trimestre 2012,
- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en cours,
- Etudes de conception au cours du 1^{er} semestre 2012,
- Réalisation des travaux, sur une période de 8 mois,
- Livraison du bâtiment en 2013.

Le budget pour 2012 est de 420 000 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4611	Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (fonctionnement)	14 000,00 €	14 000,00 €
4612	Centres médico-sociaux (subvention d'investissement aux communes)	734 114,00 €	750 000,00 €
4613	Convention avec la Ville de Strasbourg	5 574 000,00 €	11 124 000,00 €
4614	Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux	350 589,83 €	420 000,00 €

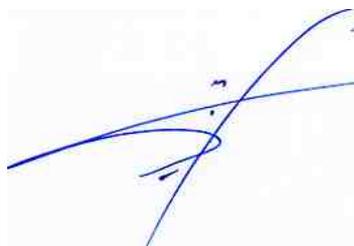
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- *approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012*
- *approuve le taux d'évolution 2012 à 2,55 % de la dotation allouée à la ville de STRASBOURG pour les missions sociales déléguées, soit un montant de 11 124 000 €.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL